

Poitiers : Génération Identitaire a commis un crime de lèse-babouche



À la veille du procès en cour d'appel de cinq militants de Génération Identitaire, lourdement condamnés en première instance, nous avons rencontré l'avocat de l'un d'eux, maître Frédéric Pichon, bien connu des lecteurs de notre journal.

Le gouvernement a profité du climat sanitaire angoissant pour imposer des lois liberticides

Riposte Laïque : La loi Avia a donc été votée, montrant de curieuses priorités du gouvernement, trois jours après le déconfinement ! Qu'est-ce qui vous scandalise le plus dans cette nouvelle atteinte à la parole libre qu'elle va provoquer ?

Maître Pichon : Je note qu'on profite d'un climat sanitaire anxigène pour faire passer des lois intrinsèquement liberticides. Ce qui me choque, c'est d'une part le fait que l'on ne peut exercer notre droit de manifester pour exprimer notre désaccord, s'agissant d'un texte qui porte précisément atteinte à la liberté d'expression.

D'autre part, c'est que finalement on confie à des opérateurs privés le soin de procéder à une censure, laquelle censure n'est soumise à aucun débat contradictoire, ce qui me semble essentiel.

Le Conseil constitutionnel devrait censurer cette loi !

Riposte Laïque : Pensez-vous que le Conseil constitutionnel puisse retoquer cette loi ?

Il le devrait car cette loi, à mon avis, porte atteinte à la liberté d'expression. Or celle-ci était régie par une loi très ancienne, la loi de 1881, qui rappelait le principe de la liberté, la restriction étant l'exception. Seul un juge judiciaire pouvait le cas échéant sanctionner des propos mais au terme d'un débat contradictoire dans lequel les parties avaient accès au dossier et pouvaient librement s'exprimer. Avec cette loi, on confie aux Gafa qui sont des multinationales mondialistes le soin de censurer de manière arbitraire toute pensée non conforme sans le moindre recours.

À Poitiers, nos clients ont commis un crime de lèse-babouche

Riposte Laïque : Vous serez ce mercredi, avec d'autres collègues, à Poitiers, pour défendre en appel cinq militants de Génération Identitaire, lourdement condamnés lors du premier procès. Vous y étiez, pouvez-vous nous rappeler comment les choses s'étaient passées ?

Maître Pichon : Nos clients avaient commis le crime de lèse-babouche de monter sur le toit d'une mosquée, en construction à l'époque des faits. Ils avaient ensuite déployé une banderole sur laquelle ils avaient inscrit des mentions sollicitant un référendum sur l'immigration et faisant référence à Charles Martel. Cette affaire avait fait grand bruit et nos clients avaient été placés sous contrôle judiciaire avec interdiction de sortir du département. Nous avons réussi à faire lever cette interdiction incroyable. Puis ils ont été lourdement condamnés en première instance à du sursis, à de fortes amendes ainsi qu'à l'interdiction de droits civiques pendant 5 ans, pour provocation à la haine en raison de l'appartenance à la religion musulmane.

Je suis plutôt confiant, mais tout est possible, même l'illégalité la plus totale !

Riposte Laïque : Craignez-vous que la cour d'appel de Poitiers, sous la pression des islamistes et du pouvoir, maintienne, voire aggrave les peines déjà incroyablement lourdes, du premier procès ?

Maître Pichon : Nous avons soulevé une exception de prescription puisque le parquet a oublié, pendant plus d'un an, d'accomplir des actes interruptifs de prescription ce qui, en matière de délit de presse est le b.a.-ba. Ce serait une incroyable violation du droit si la cour d'appel passait outre cette règle qui est d'ordre public. Je suis donc plutôt confiant même si le pire est parfois possible, y compris l'illégalité la plus totale.

Le droit recule de plus en plus, au profit d'une justice idéologique

Riposte Laïque : Quelle est votre réaction, une semaine après

la relaxe de Cédric Herrou, qui semble aux antipodes de vos clients, et aide, lui, les clandestins à entrer illégalement en France ?

Maître Pichon : Nous sommes dans une justice idéologique marquée par un recul du droit. Or la justice ne doit être ni de droite ni de gauche mais au-dessus. Elle doit être transcendante, au-delà des passions des hommes et là, nous sommes en plein dans l'idéologie, l'arbitraire, la négation du droit.

Plaider avec un masque, pour un avocat, relève de la muselière

Riposte Laïque : Vous êtes également l'avocat, entre autres, de Riposte Laïque et du président Guy Sebag, et de Christine Tasin. Après les deux mois d'interruption des procès, due au confinement, y aura-t-il, à votre connaissance, de nouvelles échéances judiciaires avant les vacances ?

Maître Pichon : la justice a marché au ralenti à cause de la crise sanitaire et nous avons navigué à vue la plupart du temps, sans la moindre visibilité sur les dates de report. J'ai pour ma part hâte de rejoindre le prétoire, même si dans certains cas, nous sommes contraints de porter un masque, y compris pendant les plaidoiries, ce qui pour un avocat relève de la camisole et de la muselière !

En jouant sur la peur, on conditionne les citoyens à accepter leur chaîne

Riposte Laïque : Souhaitez-vous ajouter quelque chose, Maître ?

Maître Pichon : Nous vivons une période très grave marquée par un recul des libertés. Je crains que la crise sanitaire ne soit le prétexte et le moyen pour que les partisans d'un gouvernement mondial en profitent pour restreindre les

libertés. En jouant sur la peur, on conditionne les citoyens à accepter leur chaîne. Certaines réactions m'inquiètent. Nous ne devons pas être dupes de cette instrumentalisation par le pouvoir de la peur.

Propos recueillis par Pierre Cassen